

RWANDA : UNE FAUTE LOURDE DES MAGISTRATS OU

UN NOUVEAU MENSONGE D'ANCEL ?

Beaucoup ont sursauté en écoutant les déclarations faites par Guillaume Ancel lors d'une réunion organisée par Ibuka à Genève, le 6 Octobre 2018. Ils avaient eu l'occasion de sursauter et de s'étonner à plusieurs reprises[1], mais ils ont littéralement bondi en entendant l'extrait suivant :

<https://www.facebook.com/aimable.karirima/videos/10217671621999237/?t=17>

Dans ce passage, s'exprimant au sujet de la procédure instruite et toujours entre les mains des magistrats instructeurs au parquet anti-terroriste de Paris sur l'attentat du 6 avril 1994, ANCEL affirme que « **Les juges m'ont envoyé ce rapport** (NOTA : le rapport d'expertise balistico-acoustique)**Les missiles ont été tirés du camp de Kanombe, le camp du bataillon para commando** » .

De prime abord, bien que relevant qu'Ancel n'avait pas toujours dit cela[2] mais l'a souvent répété[3], ils ont été scandalisés qu'encore aujourd'hui et malgré tous les rectificatifs qui ont pu être diffusés, on fasse via Ancel dire à l'expertise - communément et de manière impropre appelée « expertise Trevidic » - ce qu'elle n'a pas dit[4] .

En effet lorsqu'on lit un tant soit peu le texte de cette expertise, on s'aperçoit que les experts n'ont étudié aucune position située à l'intérieur du camp de Kanombe et que leur étude porte sur un choix de positions qui sont toutes situées à l'extérieur du camp. Ils y étaient contraints par les incontournables et constantes déclarations des médecins belges PASUCH et DAUBRESSE qui, au moment des tirs, se trouvaient dans la maison PASUCH en lisière du camp de Kanombe. Ces témoins ont très nettement vu les tirs partir de l'extérieur du dudit camp. Etant admis, toujours à partir des déclarations des témoins oculaires, que les tirs sont été vus partant d'une position située

« **en direction de la colline de Masaka** », la seule réflexion des experts a porté sur la distance séparant des positions de tir supposées de la colline de Masaka d'une part et du camp de Kanombe d'autre part.

Cette expertise n'a donc jamais envisagé - et encore moins affirmé - que les tirs qui ont abattu l'avion présidentiel le 6 avril 1994 étaient partis de l'intérieur du camp de Kanombe , bien au contraire !

Donc en affirmant cela, ANCEL montre qu'il n'a pas lu cette expertise, ou qu'il n'y a rien compris ou bien encore qu'il en fait délibérément une lecture erronée.

Par ailleurs, ANCEL affirme - aujourd'hui, car en 2014 il concédait simplement l'avoir lu[5] - que :

« **Les juges m'ont envoyé ce rapport...** ». Certes l'expertise en question a été très largement contestée pour avoir vu sa partie acoustique effectuée à La Ferté Saint-Aubin sur un terrain très différent des collines rwandaises et avec un missile assez éloigné de ceux qui ont été utilisés pour l'attentat. Certes un magistrat instructeur a tout loisir – et même le devoir- de solliciter toute expertise ou contre-expertise qu'il jugerait utile à la manifestation de la vérité. Mais, ce faisant, il doit consigner cet acte – l'« acter » - dans le dossier d'instruction par une ordonnance de commission d'expert. Puis il acte de même le rapport d'expertise qui lui est remis.

Or, il apparaîtrait que rien de tout cela ne figure dans ce volumineux dossier d'instruction. Rien de tout cela n'a été communiqué ni mis à la disposition des parties civiles. Les deux magistrats auraient-ils commis une faute lourde en transmettant à un tiers, hors de tout cadre légal, des pièces d'un dossier d'instruction criminelle dans une affaire qui a non seulement tué deux chefs d'état et leur suite mais aussi déclenché un génocide ?

Certes on a vu ces mêmes magistrats ne pas réagir lorsque, portant gravement atteinte aux droits les plus élémentaires des parties civiles, cette même expertise balistico-acoustique a été transmise (par on ne sait qui) à Kigali plus de 72 h[6] avant qu'elle soit notifiée dans les formes aux parties civiles.

Certes, on a vu ces mêmes magistrats refuser à un témoin important les mesures de protection indispensables à sa survie[7], et, partant, à son témoignage.

Mais il n'est pas imaginable que ces magistrats aient procédé de manière occulte et donc illicite en confiant une contre-expertise à ANCEL, hors de toute forme légale, alors que, dans le même temps, ils refusaient jusque devant la chambre de l'Instruction la contre-expertise que réclamaient les parties civiles.

Il en résulte que, très probablement, une fois de plus, Guillaume ANCEL ne dit pas la vérité lorsqu'il affirme que « **Les juges m'ont envoyé ce rapport** ». Ce qui expliquerait qu'il fasse dire à ce rapport ce qu'il n'a pas dit, voire même qu'il énonce le contraire de ce qui y est écrit.

Tout au long de leurs manœuvres pour conquérir puis conserver un pouvoir sans partage, le FPR et Kagame ont toujours fait usage de blancs ou noirs menteurs :

- En **1993**, ils ont missionné un de leur agent, **Janvier AFRIKA**, pour « aider » les ONG occidentales à rédiger un rapport[8] sur les « **Violations massives et systématiques des droits de l'Homme depuis le 1^o octobre 1990** ». Les récits imaginaires de Janvier AFRIKA sur lequel s'appuie ce rapport sont depuis à la base de toutes les élucubrations sur l'existence d'une prétendue planification de génocide par Habyarimana et son Akazu. Or, le TPIR, après 14 années de travail effectué par plusieurs dizaines de magistrats de toutes nationalités, n'a pas réussi à établir la réalité d'une telle planification.

- - en **1994**, un certain **Jean-Pierre TURATZINZE**[9], faux membre de la Garde Présidentielle rwandaise mais vrai agent du FPR, a enfumé le général Dallaire au sujet de prétendues caches d'armes et – à nouveau - de la planification du génocide. Dallaire a pu ensuite prétendre avoir rédigé, sur la base de ces déclarations de ce « Jean Pierre », un télégramme onusien dont jamais personne n'a retrouvé trace nulle part;

- En **2004**, un certain **St Exupéry** a publié « L'inavouable- La France au Rwanda » qui n'a eu que peu d'écho et a été réédité en **2009** sous un nouveau titre et après quelques modifications : « Complices de l'Inavouable- La France au Rwanda ». Ce dernier titre a été condamné à plusieurs reprises pour diffamation. Pour justifier ses attaques contre la politique française, l'auteur s'appuie sur une phrase terrible que, selon lui, le président Mitterrand aurait confiée à des proches[10] « **Dans ces pays-là, un génocide ce n'est pas trop important** ». Quand on lui demande où sont ses sources, St Exupéry cite un article du Figaro rédigé le 12 janvier 1998[11] parSt Exupéry.

- **Aujourd'hui, ANCEL**, qui selon son propre aveu a pris ses consignes auprès de St Exupéry – « *Jusqu'où es-tu prêt à aller ?* » lui aurait demandé celui-ci – et qui est chapeauté par Audoin-Rouzeau qui préface ses recueils de récits imaginaires, serait donc, à la veille du XXV^e anniversaire, dans la lignée exacte des grandes manipulations kagamesques.

- On ne s'étonnera plus dès lors qu'il ait attendu 25 ans pour démentir les propos qu'il a tenu en décembre 1994, dans la Nouvelle Revue de l'Artillerie^[12], affirmant au sujet de l'opération France Turquoise : « *Notre mission était alors très claire. Nous devons arrêter les massacres, tous les massacres* » disait-il.....en 1994, avant de croiser Audoin-Rouzeau, Saint Exupéry et autres !

A l'approche du XXV^e anniversaire du drame rwandais, les média et « intellectuels » français s'emparent avec une certaine frénésie du conférencier le plus couru de Paris et des alentours, sans vouloir considérer - ou en faisant mine d'oublier - que, ce faisant, ils participent à la nième manœuvre de communication induite plus ou moins directement par de Paul Kagame.

Michel Robarday

[1] Cf. RWANDA : les confessions d'un ancien officier français Tragediante ou commediant ? sur le site France-Turquoise : <https://www.france-turquoise.com/category/operation-turquoise/c13-operation-turquoise/>

[2] Le 21 juillet 2014, il écrivait tout autre chose dans son blog Mediapart : <https://blogs.mediapart.fr/guillaume-ancel/blog/210714/06-avril-1994-lavion-du-president-habyarimana-est-abattu-par-un-tir-de-missiles-declencheur-du>

[3] le 29 Juin 2018, Ancel raconte une 2eme fois dans une vidéo de 7 mn 47 que "la justice française lui a demandé de relire le dossier d'expertise Pour - Trevidic" : <http://www.conspiracywatch.info/rwanda-lex-officier-guillaume-ancel-sort-du-silence.html> et <https://www.youtube.com/watch?v=nrHOfadIPOg>

[4] Claudine VIDAL- <http://www.france-rwanda.info/article-attentat-du-6-avril-1994-la-presse-fran-aise-a-fait-dire-a-un-rapport-d-expertise-ce-qu-il-ne-disa-123147095.html>

[5] On assiste ainsi à un enrichissement, voire à une aggravation- du discours , phénomène bien connu chez les affabulateurs qui, obsédés par le besoin de convaincre leur auditoire qu'ils sentent incrédule, sont obligés de s'enfoncer toujours plus en avant dans le fantasme.

[6] Si on en juge par les articles de presse qu'elle a suscités au Rwanda. Ces 72 h ont visiblement permis au réseau français pro-Kigali d'organiser l'incroyable emballement médiatique analysé par Madame C. Vidal (Cf. le renvoi n° 1) ... sans que cela ne provoque une quelconque réaction du parquet ni du cabinet du juge d'instruction.

[7] Après que son nom a été découvert dans le dossier d'instruction et transmis à Kigali par les avocats de la défense, ce témoin, E. Gafirita, a disparu avant de prendre l'avion pour être entendu par le juge Trévidic.... Celui qui le logeait a disparu dans le même temps et tous deux sont considérés par leurs proches comme étant morts.

[8] https://www.fidh.org/IMG/pdf/comintmars93_full.pdf

[9] <http://www.mdrwi.org/rapports%20et%20doc/documents/rapport%20helmut%20strizek.pdf> : « **Le FPR a alors profité des difficultés que Turatsinze avait avec son hiérarchie pour mettre en place une stratégie de « mettre le feu aux poudres » au moment où le plan d'assassiner le Président Habyarimana se précisait et qu'il en imaginait les conséquences** » in Rapport d'expertise dans le procès d'Anatole Nsengiyumva devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda par Dr HELMUT STRIZEK

[10] Des proches anonymes bien sûr mais qui se seraient confiés à Patrick de Saint Exupéry et à personne d'autre.

[11] « Dans ces pays-là, un génocide, ce n'est pas trop important », ces termes choisis attribués à François Mitterrand ont été rapportés – voire tout simplement créés – par Patrick de Saint-Exupéry dans un article intitulé « France-Rwanda : « Un génocide sans importance » paru dans le Figaro du 12 janvier 1998. Ce titre est devenu viral et est régulièrement repris par tous ceux qui veulent mettre en cause une quelconque responsabilité française dans ce drame.

[12] <http://nepassubir.blog.lemonde.fr/2014/05/29/un-peu-de-documentation-sur-loperation-turquoise-au-rwanda/article-nra-rwanda-dec-1994001/>